

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 169

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 19 BIS

À la fin de la seconde phrase, substituer aux mots :

« les deux sexes »,

les mots :

« le nombre de personnes de chaque sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.